Double succession imbroglio

Par PascalM

Bonjour à tous,

...

Merci pour vos lumières.

Par ESP

Bonjour

Qui s'est chargé de l'ouverture du dossier de succession chez le notaire ?
(S'il n'y avait plus d'immobilier, ce n'était pas nécessaire).

Par PascalM

Une amie confidente qu'elle connaissait depuis une dizaine d'années et qui refuse d'entrer en contact avec nous (selon notre cousin). Notre mère a fait un testament et l'un des deux petits enfants est mineur.

Par morobar

Bonjour,
S'il n'y avait plus d'immobilier, ce n'était pas nécessaire).
Avec les montants financiers en jeu, le recours au notaire est obligatoire.

Par PascalM

rien que la minorité et l'existence d'un testament obligent à passer par un notaire pour régler la succession

---
Par isernon

bonjour,

la déclaration de succession doit être faite par les héritiers.

La déclaration doit être souscrite par les héritiers, légataires ou donataires qui n'ont pas expressément renoncé à la succession. Les légataires et donataires ne sont solidaires ni entre eux, ni avec les héritiers. Chacun d'eux doit donc souscrire une déclaration.

source:
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/dois-je-faire-une-declaration-de-succession-en-cas-de-deces-dun-proche#:~:text=La%20d%C3%A9claration%20doit%20%C3%AAtre%20souscrite,doit%20donc%20souscrire%20une%20d%C3%A9claration.]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/dois-je-faire-une-declaration-de-succession-en-cas-de-deces-dun-proche#:~:text=La%20d%C3%A9claration%20doit%20%C3%AAtre%20souscrite,doit%20donc%20souscrire%20une%20d%C3%A9claration.[/url]

le recours au notaire est nécessaire pour établir l'acte de notoriété et en présence d'un bien immobilier dans la succession pour établir la mutation immobilière qui nécessite un acte authentique.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vu la complexité du dossier te le manque d'informations, il serait utile de prendre conseil auprès d'un notaire proche de chez vous.
De plus si aucun notaire n'a été nommé pour traiter la succession de votre père, il ne se passera rien.
A savoir si la succession est vide ? (il y a 8K ou "elle a tout cramé" ?) Le notaire n'a aucune chance de se faire payer, et donc ne fera pas grand chose.